



Madame Sophie Wilmès
Première ministre de Belgique
Rue de la Loi, 16
1000 Bruxelles

Tournai, le 26 mars 2020

Objet : Rien n'est encore réglé pour le secteur des titres-services

Madame la Première Ministre,

La situation exceptionnelle que traverse notre pays a plongé le secteur des titres-services dans une crise dont il pourrait ne jamais se relever.

Conformément aux recommandations du Conseil national de sécurité, la grande majorité des acteurs du secteur ont dû convenir qu'il n'était plus possible de maintenir leurs activités sans faire courir le risque d'une propagation du Covid-19 à travers les échanges sociaux qu'implique nécessairement le travail d'aide-ménager.e.

Ce risque était d'autant plus inacceptable que 25 % de notre clientèle se trouve dans le groupe le plus à risque en termes de mortalité.

Il est important d'être conscient que les salariés du secteur passent d'une famille à l'autre, souvent en utilisant les transports en commun, et sans qu'il soit possible pour les clients de respecter une distanciation sociale suffisante. Studio, appartement, petite maison sont le lot quotidien des aides-ménager.e.s.

Les Régions wallonne et bruxelloise ont pris leur responsabilité en proposant aux entreprises de maintenir leur intervention afin d'éviter que les 140 000 travailleurs du secteur ne se retrouvent à charge de la sécurité sociale fédérale.

Cependant, cette intervention, qui est inférieure de 38 % à la recette attendue, ne permet pas de couvrir les frais salariaux et les coûts fixes d'un secteur où la plupart des entreprises peinent à équilibrer leurs comptes.

Sans une intervention énergique de l'État fédéral, c'est le deuxième secteur du pays en volume d'emploi qui risque de sombrer et, surtout, le pouvoir d'achat de 140 000 travailleurs qui se verra durablement obéré au moment même où notre économie aura besoin de consommateurs.

Cet impact sera démultiplié si, comme nous le redoutons, un grand nombre d'entreprises du secteur se retrouvent en défaut de paiement et doivent faire aveux de faillite dans les semaines qui viennent.

Face à cette situation, nous n'aurons souvent d'autres choix que de recourir massivement au



chômage temporaire pour force majeure ce qui impactera les comptes de la sécurité sociale et entrainera une perte importante de revenu pour des salariés qui se trouvent déjà au plus bas des échelles salariales du pays.

Les sections titre-service des agences locales pour l'emploi rappellent d'ailleurs qu'elles furent, en 2012, les seules actrices du secteur à subir une ponction de 80 % de leur trésorerie au profit de l'ONSS.

La PAW estime donc qu'il serait économiquement plus judicieux de soutenir les initiatives des régions en octroyant une réduction des cotisations ONSS pour les entreprises du secteur titres-services durant la période nécessaire à la lutte contre l'épidémie du coronavirus.

Ce soutien fédéral éviterait à ces dernières de recourir à la force majeure pour les ouvriers et les titres-service tout en maintenant leur pouvoir d'achat et en étant indolore pour les budgets puisque le secteur, bénéficiant d'un subside à la consommation, ne sortirait pas du cadre budgétaire des différents niveaux de pouvoir.

Aussi, la PAW demande au gouvernement fédéral :

- de s'engager à une réduction des charges sociales patronales aptes à compenser la différence entre l'intervention régionale et les recettes réelles que les entreprises perçoivent sur un titre-service (soit en compensant les 9,00 € normalement à charge de l'utilisateur) ;
- d'offrir une possibilité de report de paiement des cotisations patronales (ONSS), du précompte professionnel ;
- Le gel du paiement de toutes les taxes qui pèsent sur l'activité économique (impôts fédéraux, taxes régionales, taxes communales) et la réduction des taxes 2020 au prorata des jours de limitation de l'activité (soit de 22/365 à ce stade) ;
- une attitude conciliante de la part des administrations et fonctionnaires, qui doivent plus que jamais se montrer partenaires des entreprises et non sanctionneurs ;

Veuillez recevoir, madame la Première ministre, l'expression de notre considération distinguée,

Jean-Michel Lovinfosse

Marc Lison

Coprésidents